

UH3 Secteur à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de faible densité

Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement

UE Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

suite à l'approbation du PLU

Risques naturels : PPR Zone rouge

Bois et forêts soumis au régime forestier

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2024, arrêtant le projet du PLU de Megève

Le Maire, Catherine JULLIEN-BRECHES

Monuments historiques

Limites du zonage PLU